

Publié le 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 044-264402637-20231130-CDE2023DE_11_00-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Nombre de membres

En exercice : 17
Titulaires : 10
Suppléants : 7

L'an deux mil vingt trois
le 30 novembre

se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des
Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur Pascal
PRAS, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2023

TITULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD
François, M. GAILLET Laurent, M. SAVORET Bertrand, Mme POULEAU Fatoumata

TITULAIRES ABSENTS : Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, Mme CAMUS Guénaëlle, M.
BOURREL Franck, M. ALLAIN Gwendal

SUPPLEANTS PRÉSENTS : Mme HADDOU Marie-Laure

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-
CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, M. GIRON Olivier, Mme LE DROGUEN
Dorothee

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PANHALEUX Sandrine, M. Yannick GAUTIER

Mme HADDOU Mari-Laure a été élu secrétaire de séance.

CDE2023DE-11-00
5.2.6

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Président présente le compte rendu de la séance du 28 septembre 2023 et demande si les
membres du conseil d'administration ont des observations à formuler.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles
approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2023.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 30 novembre 2023
Le Maire, Pascal PRAS



The seal is circular with the text 'MAIRIE de SAINT JEAN DE BOISEAU' around the top and 'RF' at the bottom. In the center, it features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross, with the number '4640' below it.

Le secrétaire de séance,
Mme HADDOU Marie-Laure



Publié le 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 044-264402637-20231130-CDE2023DE_11_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Nombre de membres

En exercice : 17
Titulaires : 10
Suppléants : 7

L'an deux mil vingt trois
le 30 novembre

se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur Pascal PRAS, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2023

TITULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD François, M. GAILLET Laurent, M. SAVORET Bertrand, Mme POULEAU Fatoumata

TITULAIRES ABSENTS : Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, Mme CAMUS Guénaëlle, M. BOURREL Franck, M. ALLAIN Gwendal

SUPPLEANTS PRÉSENTS : Mme HADDOU Marie-Laure

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, M. GIRON Olivier, Mme LE DROGUEN Dorothée

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PANHALEUX Sandrine, M. Yannick GAUTIER

Mme HADDOU Marie-Laure a été élu secrétaire de séance.

CDE2023DE-11-01
7.1.3

BUDGET 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Président présente la situation budgétaire par chapitre et les propositions concernant la décision modificative 2023 de la Caisse des Ecoles. Ces documents sont présentés en ANNEXE 1. Le récapitulatif par chapitre se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap. 011	2857,00 €	Chap. 013	3 757,00 €
Chap. 012	22 669,00 €	Chap. 70	-190,00 €
Chap. 65	0,00 €	Chap. 74	20 959,00 €
Chap. 68	-1 000,00 €	Chap. 75	0,00 €
TOTAL	24 526,00 €	TOTAL	24 526,00 €

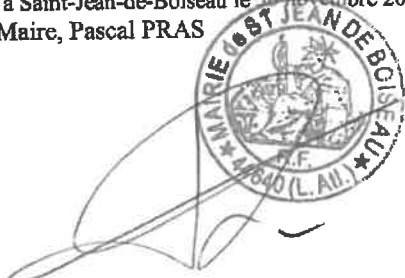
Après avoir étudié ce dossier, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles procèdent au vote par chapitre de la décision modificative 2023. Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
	Résultat du vote		Résultat du vote
Chap. 011	à l'unanimité	Chap. 013	à l'unanimité
Chap. 012	à l'unanimité	Chap. 70	à l'unanimité
Chap. 65	à l'unanimité	Chap. 74	à l'unanimité
Chap. 68	à l'unanimité	Chap. 75	à l'unanimité
Vote global de la section de fonctionnement : à l'unanimité			

La décision modificative 2023 est donc validée selon les résultats présentés ci-dessus.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 30 novembre 2023
Le Maire, Pascal PRAS



Le secrétaire de séance,
Mme HADDOU Marie-Laure

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name of the secretary of the meeting.

Publié le 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 044-264402637-20231130-CDE2023DE_11_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Nombre de membres

En exercice : 17
Titulaires : 10
Suppléants : 7

L'an deux mil vingt trois
le 30 novembre

se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des
Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur Pascal
PRAS, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2023

TITULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD
François, M. GAILLET Laurent, M. SAVORET Bertrand, Mme POULEAU Fatoumata

TITULAIRES ABSENTS : Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, Mme CAMUS Guénaëlle, M.
BOURREL Franck, M. ALLAIN Gwendal

SUPPLEANTS PRÉSENTS : Mme HADDOU Marie-Laure

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-
CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, M. GIRON Olivier, Mme LE DROGUEN
Dorothee

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PANHALEUX Sandrine, M. Yannick GAUTIER

Mme HADDOU Marie-Laure a été élu secrétaire de séance.

CDE2023DE-11-02
1.1.8

**Protection sociale complémentaire en prévoyance :
avenant n° 2 à la convention**

Depuis le 1er janvier 2013, les membres du groupement Nantes Métropole proposent à leurs agents d'adhérer à une convention de participation au risque prévoyance, convention commune à ce jour à 18 structures.

Depuis le 1er janvier 2020, la convention de prévoyance est portée par le groupement COLLECTEAM/IPSEC.

Par courrier reçu le 15 septembre 2023, IPSEC, organisme assureur fait part d'une grande sinistralité et d'un déficit important du régime conduisant à l'exercice de sa faculté de résilier le contrat de prévoyance en vigueur au 31 décembre conformément aux stipulations de la convention. Ainsi, afin de permettre le maintien de la couverture des agents, il a été décidé de procéder à une substitution du porteur de risque comme le prévoit le code de la commande publique dans l'hypothèse de l'application d'une clause de réexamen ou d'une option prévue dans la convention (en l'espèce IPSEC a invoqué le déséquilibre financier de la convention pour soit réévaluer significativement les conditions tarifaires, soit résilier son engagement).

La convention qui sera conclue avec le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ conservera les mêmes taux de cotisation, les mêmes garanties et le même périmètre. Le changement sera ainsi neutre pour tous les agents adhérents.

Afin de mettre en œuvre ce changement, il convient que chaque entité membre du groupement de commande dont Nantes Métropole est le coordonnateur autorise ce dernier à signer les actes afférents en son nom et pour le compte de l'ensemble des participants.

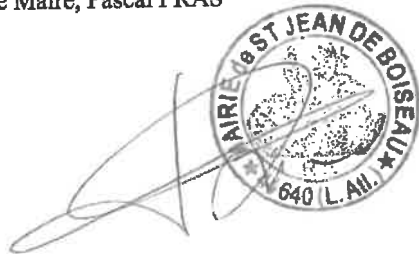
Vu l'avenant n°2 ci-annexé,

Vu l'information donnée au comité social territorial du 02 octobre 2023,

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

- *approuvent et autorisent à l'unanimité Madame Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes métropole en qualité de coordonnateur de la convention, à signer l'avenant n°2 à la convention de participation conclue avec COLLECTEAM/IPSEC, ainsi que la nouvelle convention à venir pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance, conclue entre Nantes Métropole (en groupement) et COLLECTEAM / ALLIANZ, à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025,*
- *Autorisent à l'unanimité Monsieur le Président et Madame Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes métropole, en qualité de coordonnateur du groupement de commande, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 30 novembre 2023
Le Maire, Pascal PRAS



Le secrétaire de séance,
Mme HADDOU Marie-Laure

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Haddou', written over a horizontal line.

Publié le 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 044-264402637-20231130-CDE2023DE_11_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Nombre de membres

en exercice :	17
Titulaires :	11
Suppléants :	7

L'an deux mil vingt trois
le 30 novembre

se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse
des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur
Pascal PRAS, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2023

TITULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD François,
M. GAILLET Laurent, M. SAVORET Bertrand, Mme POULEAU Fatoumata

TITULAIRES ABSENTS : Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, Mme CAMUS Guénaëlle, M.
BOURREL Franck, M. ALLAIN Gwendal

SUPPLEANTS PRÉSENTS : Mme HADDOU Marie-Laure

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-
CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, M. GIRON Olivier, Mme LE DROGUEN
Dorothee

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PANHALEUX Sandrine, M. Yannick GAUTIER

Mme HADDOU Marie-Laure a été élu secrétaire de séance.

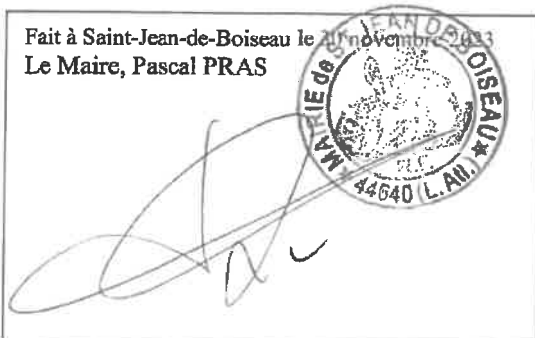
CDE2023DE-11-03
7.1.6

FINANCEMENT DE LA CLASSE DE DECOUVERTE

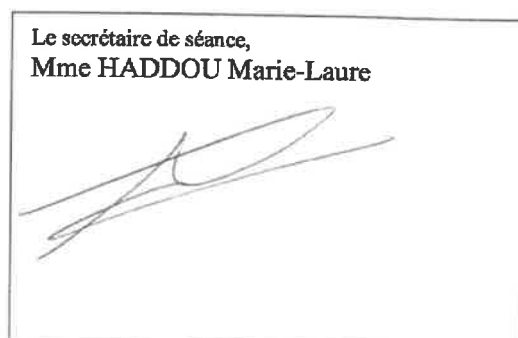
L'école Badinter fait part de son souhait d'organiser une classe de découverte de 4 jours et 3 nuits du 6 au 9 février 2024 et demande une participation financière à la Caisse des écoles. Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale du 3 octobre 2019, a fixé la durée minimum d'un séjour accompagné par la caisse des écoles à 3 jours et 2 nuits, et de prévoir une subvention de 17,50 € par nuit et par élève. L'école Badinter demande une participation financière de la Caisse des Ecoles à hauteur de 35 € par élève.

Après avoir étudié ce dossier, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles valident à l'unanimité la proposition de fixer la subvention de la caisse des écoles pour les classes de découverte à hauteur de 52,50 € par élève pour les 3 nuits.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 30 novembre 2023
Le Maire, Pascal PRAS



Le secrétaire de séance,
Mme HADDOU Marie-Laure



Publié le 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 044-264402637-20231130-CDE2023DE_11_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Nombre de membres	
en exercice :	17
Titulaires :	10
Suppléants :	7

L'an deux mil vingt trois
le 30 novembre
se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse
des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur
Pascal PRAS, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2023

TITULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD François,
M. GAILLET Laurent, M. SAVORET Bertrand, Mme POULEAU Fatoumata

TITULAIRES ABSENTS : Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, Mme CAMUS Guénaëlle, M.
BOURREL Franck, M. ALLAIN Gwendal

SUPPLEANTS PRÉSENTS : Mme HADDOU Marie-Laure

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-
CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, M. GIRON Olivier, Mme LE DROGUEN
Dorothee

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PANHALEUX Sandrine, M. Yannick GAUTIER

Mme HADDOU Marie-Laure a été élu secrétaire de séance.

CDE2023DE-11-04
7.1.6

PARTICIPATION DES FAMILLES CLASSE DE DECOUVERTE 2024 :


Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration de fixer le montant de la participation des familles à 130 € par élève. Au vu des estimations du budget présenté par l'école Badinter, il propose aux membres du conseil d'administration d'adopter ce budget.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des écoles valident à l'unanimité la proposition de fixer le montant de la participation des familles pour le séjour en classe découverte de février 2024 à 130 € par élève.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 30 novembre 2023
Le Maire, Pascal PRAS



Le secrétaire de séance,
Mme HADDOU Marie-Laure



Publié le 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 044-264402637-20231130-CDE2023DE_11_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Nombre de membres

en exercice : 17
Titulaires : 10
Suppléants : 7

L'an deux mil vingt trois
le 30 novembre

se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse
des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur
Pascal PRAS, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2023

TITULAIRES PRÉSENTS : M. PRAS Pascal, Mme CRASTES Michèle, M. BLANCHARD François,
M. GAILLET Laurent, M. SAVORET Bertrand, Mme POULEAU Fatoumata

TITULAIRES ABSENTS : Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, Mme CAMUS Guénaëlle, M.
BOURREL Franck, M. ALLAIN Gwendal

SUPPLEANTS PRÉSENTS : Mme HADDOU Marie-Laure

SUPPLEANTS ABSENTS : Mme Marthe BRIAND, M. ALI Mohammed, Mme KIRION-
CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, M. GIRON Olivier, Mme LE DROGUEN
Dorothée

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PANHALEUX Sandrine, M. Yannick GAUTIER

Mme HADDOU Marie-Laure a été élu secrétaire de séance.



CDE2023DE-11-05
1.3.1

CLASSE DE DECOUVERTE 2024 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'HEBERGEMENT

L'hébergement pendant le séjour de la classe découverte se fera au centre La Marjolaine à La
Turballe, géré par les PEP Atlantique Anjou. Le coût de l'hébergement, la contribution au Fonds de
solidarité et l'animation « circuit du poisson », s'élève à 18 097,50€ et concerne 81 élèves. Le cout du
transport s'élève à 1 610,00 €. La subvention du Conseil Départemental s'élève à 3564,00 €, et celle
du compte école et de l'association des parents d'élèves le CAPE s'élèvent à 1361,00 €.

*Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil
d'Administration de la Caisse des Ecoles autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à
signer la convention d'hébergement, pour la période du 6 au 9 février 2024, selon les tarifs
présentés ci-dessus.*

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 30 novembre 2023
Le Maire, Pascal PRAS



Le secrétaire de séance,
Mme HADDOU Marie-Laure

